

L'U2P salue la nouvelle place faite aux partenaires sociaux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.04.17

Paris, 25 avril 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdeleue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

La « feuille de route » présentée par la Première ministre a le mérite de fixer un calendrier et de replacer les partenaires sociaux au cœur du processus de décision dans les domaines économiques et sociaux.

Ainsi en est-il de la confirmation que l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur en entreprise sera fidèlement repris dans la loi avant l'été, ainsi que l'accord « accident du travail et maladie professionnelle » en cours de négociation, qui vise notamment à développer la prévention de l'usure professionnelle. Un projet de loi visant à atteindre le plein emploi est annoncé dès le début du mois de juin. L'U2P accueille aussi avec intérêt le plan d'action en direction de la jeunesse destiné à améliorer l'orientation et la découverte des métiers, prévu d'ici trois mois.

L'U2P ne peut que saluer cette recherche d'efficacité sachant que les difficultés de recrutement perdurent dans de nombreuses branches professionnelles et que le service public de l'emploi ne prend pas suffisamment en compte aujourd'hui les besoins en compétences des entreprises, en particulier des TPE et PME.

Les partenaires sociaux sont également sollicités pour bâtir d'ici au 14 juillet un « pacte de la vie au travail » en vue de sa transposition en 2024. Les représentants des employeurs et les représentants des salariés sauront prendre leurs responsabilités et trouver des compromis constructifs sur des questions fortement liées à la réforme des retraites, comme l'emploi des seniors, les conditions de travail, ou les transitions professionnelles.

En parallèle, la Première ministre a remis l'accent à juste titre sur la nécessité de poursuivre le développement de l'apprentissage. Attention pourtant à ce que la réforme à venir des lycées professionnels ne vienne pas casser cet élan.

Compte tenu des accords paritaires conclus ces derniers mois alors que le gouvernement ne parvenait pas à rassembler une majorité franche sur la réforme des retraites, l'U2P a confiance dans la capacité des partenaires sociaux à réformer le cadre de la vie au travail en vue de redonner de la valeur à cette longue période de la vie.